



Quelques rappels sur la sécurité incendie

Les pompiers des services incendie de la région font des centaines de visites de prévention incendie dans les logements de la MRC de Coaticook. Plusieurs points sont fréquemment constatés lors de ces visites. En voici quelques-uns faciles à régler et qui pourraient vous éviter bien des ennuis. :

Cendres chaudes :

Elles doivent **toujours être placées à l'extérieur, loin des bâtiments, dans un contenant conçu à cet effet**. Elles peuvent rester chaudes et se rallumer jusqu'à 2 semaines. Elles sont donc propices à causer un incendie si elles ne sont pas placées dans un contenant adéquat et au bon endroit. De plus, elles sont une source de monoxyde de carbone. Ce gaz est un produit de la combustion et est inodore et incolore. Il peut être très nocif sur la santé.



Monoxyde de carbone :

Il est obligatoire d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone pour tout bâtiment chauffé au bois, à l'huile, au gaz naturel, au granule, au gaz propane ou lorsqu'un garage est attaché au bâtiment. Le détecteur doit être placé près des chambres.

Assurez-vous de garder le manuel d'instruction. Un détecteur qui émet un signal sonore à intermittence signifie probablement que sa durée de vie est échuë ou que les batteries doivent être changées. Un signal sonore fréquent veut dire qu'il y a une problématique et qu'il faut appeler les pompiers.

Avertisseur de fumée :

Il doit y en avoir **au minimum un par étage, sous-sol inclus**, afin d'assurer une détection rapide en cas d'incendie. Un avertisseur doit être placé près des chambres à coucher.

Bornes incendie :

Il est important que les bornes incendie soient dégagées en tout temps. Il est de la responsabilité de tous de s'assurer qu'il n'y ait pas de neige, ni aucune obstruction dans un rayon d'un **minimum d'un mètre**



autour d'elles.

Rappel concernant les services incendie et le 911 :

Les pompiers sont là pour vous et sont aux services de la population pour assurer votre sécurité 24 heures sur 24, 365 jours par année, gratuitement. N'hésitez pas à faire le 9-1-1 en cas d'urgence. La centrale 9-1-1 a des protocoles bien spécifiques pour envoyer le nombre de pompiers et de véhicules suffisant selon les informations fournies lors de la prise d'appel. Toutefois, ces informations doivent être **précises** afin de s'assurer que le service incendie le plus près soit alerté et qu'il se dirige au bon endroit. **Les informations suivantes doivent être mentionnées clairement au répartiteur 911 :**

- Le type d'urgence
- La ville;
- L'adresse (numéro civique et nom de rue);
- Un numéro de téléphone pour vous rejoindre.



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau
Coordonnateur en sécurité incendie